

connaissait ce malheureux état de choses, et il se contentait d'en gémir, sans pouvoir y apporter de remède.

Des marchands de La Rochelle avaient appartenu autrefois à la compagnie formée sous M. de Monts. Cette société s'était démembrée peu à peu, et en 1615, elle se désorganisa complètement pour faire place à une autre beaucoup plus puissante à laquelle les Rochelais avaient été conviés, comme tous les anciens, à prendre part. Ils mirent tant de délais à se présenter que, leur absence étant considérée comme un refus, leurs noms furent rayés de la liste des actionnaires. Froissés de se voir ainsi méconnus, les marchands de La Rochelle intentèrent un procès dont l'issue tourna contre eux. Depuis cette époque leurs vaisseaux continuèrent à sillonner les eaux du Saint-Laurent pour y exercer le trafic, mais dans les endroits moins fréquentés, nonobstant les privilèges des compagnies légalement organisées, c'est-à-dire qu'ils firent le commerce de contrebande sur une large échelle, sans s'occuper des droits des autres.

En 1620, deux de leurs navires furent aperçus près du Bic, par le capitaine Deschenes ¹. Il leur donna la chasse, mais sans pouvoir les atteindre. Champlain ne les épargne pas dans l'appréciation qu'il nous a laissée de ces forbans. " Mais quoi, s'écrie-t-il, sont Rochelais, c'est-à-dire très mauvais et désobéissants sujets, où il n'y a point de justice : prenez-les si vous pouvez et les châtiez, le Roi vous le permet par les commissions qu'il vous donne. Davantage ces méchants larrons qui vont en ce pays subornent les sauvages, et leur tiennent des discours de notre religion, très pernicieux et méchants, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit." ²

L'éloge n'est pas flatteur : larrons, irréligieux et traitres, tels étaient les Rochelais. Ils exerçaient aussi un commerce dangereux, en livrant aux sauvages de la poudre, du plomb et des mousquets, en échange pour des pelleteries.

En 1621, le capitaine Du May ³ fit la rencontre, près de Tadoussac, d'un petit vaisseau de La Rochelle qui revenait de la traite.

1 — C'est ainsi que l'appelle Champlain. Son nom véritable était François Porée, sieur du Cheanc. Il transporta Champlain à Québec en 1620 sur la *Salamandre* dont il était capitaine et conducteur.

2 — Champlain, 1632, 2^e partie, p. 3.

3 — Nicolas Leroy dit Dumé, natif de Saint-Gomer de Fly, évêché de Beauvais.